

rement souvent est la question de l'égalité. Ils disent que ces accords, que ces mesures législatives, ne sont pas équitables, alors qu'il aurait fallu favoriser une plus grande égalité. Je tiens à exprimer mon désaccord fondamental et profond sur ce point de vue. En fait, ces mesures législatives et les négociations qui ont permis d'aboutir à des ententes se fondent sur des principes d'égalité fondamentale, sur le respect mutuel de tous les peuples, et sur la reconnaissance de leur dignité.

• (2000)

Les ententes admettent par ailleurs que les collectivités autochtones ne sont pas toutes pareilles. Elles ont différentes cultures, différentes langues et différentes traditions, à l'intérieur même du Yukon. Pour être appliquées avec succès, les ententes doivent donc laisser une certaine souplesse aux premières nations en reconnaissant ces différences.

Où est le précédent? J'ai entendu un très grand nombre d'arguments sur le danger que représentent ces ententes, parce qu'elles établissent un précédent. Nous devrions être tous très inquiets, nous devrions craindre l'apartheid, nous devrions craindre de trop nombreuses formes de gouvernement. C'est tout le contraire. Je pense qu'il faut se réjouir, aujourd'hui, car le précédent que créent ces deux mesures législatives est important pour l'avenir de notre pays. Le précédent c'est que différentes cultures, différents groupes linguistiques, peuvent coexister. Ils peuvent vivre ensemble en harmonie. Ils peuvent négocier—et c'est cela qui est important—dans le cadre de notre pays, le Canada.

Je pense qu'il est important de noter que le témoignage du gouverneur du Yukon devant le Comité permanent des affaires autochtones insistait sur le fait qu'il y avait, au Yukon, un fort consensus en faveur de l'adoption de ces mesures législatives. J'ai rarement vu durant mes années à la Chambre des communes et, en fait, mes années en politique, un consensus de cette nature. Il n'a pas été atteint il y a 21 ans. Il a fallu 21 ans pour arriver à ce consensus, mais nous sommes à un point maintenant où l'Assemblée législative du Yukon a adopté les mesures législatives parallèles à l'unanimité. Même les députés indépendants ont voté en faveur. Beaucoup d'autres groupes appuient aussi unanimement ces mesures, notamment la chambre de commerce, des groupes comme les pourvoyeurs, les associations minières, l'Association francoyukonnaise et d'autres.

Certains s'interrogent sur le fait que tout cela s'est déroulé à huis clos. Le chef du précédent gouvernement du Yukon disait dans son témoignage au comité que, sous son gouvernement, il y avait eu plus de 100 consultations publiques. Le chef de l'actuel gouvernement disait aussi qu'il y avait eu de nombreuses consultations avec des groupes, des particuliers, des collectivités et que ces mesures législatives avaient été fréquemment discutées dans toutes les collectivités du Yukon.

Pendant cette période, le Conseil des Indiens du Yukon a aussi mené de vastes consultations. Il a convoqué des assemblées générales pour discuter ces questions et arrêter la position à suivre lors des négociations. Le processus a été long et ardu, mais il a porté des fruits. Pendant deux décennies, les habitants du

### Initiatives ministérielles

Yukon ont appris qu'il était parfois nécessaire de faire des compromis, mais qu'en fin de compte ils allaient tous en bénéficier.

La mesure législative concernant l'autonomie gouvernementale va de pair avec celle sur les revendications territoriales. Elle renvoie le colonialisme aux oubliettes une fois pour toutes et affirme que les autochtones ont les compétences nécessaires pour gérer leurs propres affaires et que, dorénavant, ils vont les gérer. J'ai déjà entendu des gens dire que c'était une bonne chose mais que les autochtones n'étaient pas encore prêts. Les gens du Yukon, les premières nations du Yukon et le Yukon sont plus que prêts et il est plus que temps.

• (2005)

Passons maintenant à la mise en oeuvre de ces accords. Avant que ces deux projets de loi puissent être proclamés, il faudra attendre l'adoption d'un troisième projet de loi, intitulé Loi sur les droits de surface, qui sera présenté à la Chambre à la rentrée.

En toute honnêteté, je dois dire qu'il y a des gens au Yukon qui s'inquiètent de ce qui va advenir de leurs revendications territoriales. Je suis heureuse que le Comité permanent des affaires autochtones ait reconnu, par exemple, les inquiétudes du conseil Déna Kaska, dont les revendications sont transfrontalières et qui a également d'autres préoccupations. Le conseil a été invité à assister, à titre d'observateur, aux négociations avec le gouvernement fédéral, ce qu'il a accepté, se réjouissant que ses préoccupations soient prises au sérieux. Je félicite bien sûr le président et les membres du comité permanent d'avoir pris leurs préoccupations au sérieux et d'en avoir tenu compte.

Rien ni personne, pas plus moi qu'un autre député, ne peut mieux exprimer l'essence de ce que nous sommes en train d'accomplir ici ce soir que l'aîné Matthew Tom qui a dit, en guise d'avant-propos à son témoignage devant le Comité permanent des Affaires indiennes et à sa prière: «Nous sommes venus pour travailler main dans la main avec vous, pas de manière isolée.» Voilà le sens de cette démarche.

Il m'arrive de penser qu'il y a des gens qui croient inutile de tenir compte du passé, qu'il suffit d'aller droit devant soi pour que ce qui est derrière nous soit oublié. Moi, je crois que dans la vie, on ne peut pas fermer les yeux sur le passé. Comme nous le savons tous, il faut prendre des mesures concernant certaines tragédies du passé pour mieux vivre le présent.

Je ne suis pas près d'oublier ces paroles de Matthew Tom, car elles expriment la raison de ma présence parmi vous à la Chambre des communes. C'est aussi la raison pour laquelle nombre de personnes du Yukon ont fait de la politique avant moi et que tant de membres des premières nations ont consacré leur vie à l'oeuvre dont on voit l'aboutissement ce soir.

Je vois qu'il me reste très peu de temps. Permettez-moi seulement, en terminant, de recommander avec insistance à la Chambre d'appuyer unanimement cette mesure législative. On communiquera ainsi aux Canadiens le message suivant: il est possible, au Canada, de reconnaître et de respecter nos différences, notre histoire et nos traditions. Nous le comprenons. J'invite